

204 W

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE**

Service versant : Préfecture, direction de l'administration générale, bureau des étrangers.

Date de prise en charge : 20 août 1964

Pilon : articles 1-13

Nombre total d'articles (liasses, boîtes, registres) : 1

Métrage : 0,05 m.l.

Dates extrêmes du versement : antérieur à 1962

Délai de communicabilité maximum : 60 ans

Communicabilité : 2023

numéro des articles	description des articles	dates extrêmes
14	Cartes nationales d'identités délivrées aux Musulmans avant l'indépendance de l'Etat algérien : états mensuels.	avant 1962